

Compte rendu du bureau du 20 février 2017

- 1. Informations sur la grève des agents de la CCLO.
- 2. Opération exemplaire : proposition de lancement d'un dispositif expérimental pour l'acquisition, la réhabilitation et la vente ou la location de biens d'habitation.
- 3. Echangeur de la Virginie dernières actualités.
- 4. Zone du Balagué à Baigts-de-Béarn : vente de la parcelle A 1030 à la société de transports LANGLES et de la parcelle A 1027 à la commune de Baigts-de-Béarn.
- 5. Zone de Loupien à Monein : vente des lots 14 et 15 à la société ADSL.
- 6. Vente d'une emprise de la parcelle AC 151, sur la commune de Pardies, à M. VIGNASSE
- 7. MIX : proposition d'une braderie et création d'une régie à l'occasion de la foire de Mourenx.
- 8. Soutien financier à des associations pour l'organisation de manifestations sportives et culturelles et/ou pour la location d'un chapiteau : examen des demandes de communes.
- 9. Information au Bureau concernant l'attribution des marchés (procédures adaptées).

1. INFORMATIONS SUR LA GREVE DES AGENTS DE LA CCLO

Le bureau prend acte de ces informations.

2. OPERATION EXEMPLAIRE: PROPOSITION DE LANCEMENT D'UN DISPOSITIF EXPERIMENTAL POUR L'ACQUISITION, LA REHABILITATION ET LA VENTE OU LA LOCATION DE BIENS D'HABITATION

Ce point est reporté et sera examiné lors du bureau du 6 mars 2017.

3. ECHANGEUR DE LA VIRGINIE - DERNIERES ACTUALITES

Le plan d'investissement autoroutier est finalisé sur la base de 4 projets retenus dans le département : Morlaàs, <u>Orthez-La Virginie</u>, Caresse Cassaber et le barreau RD 19 à Peyrehorade.

Le bureau émet un avis favorable au projet de protocole de financement proposé aux collectivités par le Préfet. Concernant l'opération de la Virginie, le coût global (ou subvention d'équilibre) du demi-diffuseur s'élève à 11,3 M€ HT.

4. ZONE DU BALAGUE A BAIGTS-DE-BEARN : VENTE DE LA PARCELLE A 1030 A LA SOCIETE DE TRANSPORTS LANGLES

La société Transports LANGLES, société familiale créée en 1970 et domiciliée à Puyoô emploie cinq personnes et possède six camions. Actuellement à l'étroit, elle souhaiterait acquérir la parcelle située sur la zone Balagué à Baigts-de-Béarn, cadastrée A 1030, d'une superficie de 4 359 m².

Le bureau émet un avis favorable à la vente de la parcelle et ce, au prix fixé par France Domaine.

5. ZONE DE LOUPIEN A MONEIN : VENTE DES LOTS 14 ET 15 A LA SOCIETE ADSL

La société AQUITAINE DEPANNAGE SERVICE LALAQUE BTP (ADSL BTP) emploie 3 salariés et est actuellement en location à Gan. Elle souhaiterait s'implanter sur la commune de Monein et acquérir les lots 14 et 15, d'une superficie totale de 2 934 m² situés zone de Loupien.

Le bureau émet un avis favorable à la vente de ces lots.

6. <u>VENTE D'UNE EMPRISE DE LA PARCELLE AC 151, SUR LA COMMUNE DE PARDIES, A M. VIGNASSE</u>

M. Jean-Michel VIGNASSE souhaite viabiliser et commercialiser sa parcelle cadastrée AC 152 sur la commune de Pardies. Cette parcelle est contiguë à celle de la CCLO cadastrée AC 151 d'une superficie de 5 017 m² sur laquelle est édifié le restaurant d'entreprise « Célanèse ».

Le bureau émet un avis favorable à la vente d'une emprise de 11 m² prélevés sur la parcelle cadastrée AC 151 située à l'entrée du parking du restaurant et qui ne nuit pas à son bon fonctionnement.

7. MIX: PROPOSITION D'UNE BRADERIE ET CREATION D'UNE REGIE A L'OCCASION DE LA FOIRE DE MOURENX

La Médiathèque procède annuellement à un « désherbage » de ses collections : mise « au pilon » des livres, CD les plus anciens pour permettre un renouvellement des fonds proposés au public.

Le bureau émet un avis favorable, comme cela avait été fait en 2015 par la bibliothèque municipale de Mourenx en lieu et place de la destruction des ouvrages, à l'organisation d'une braderie à l'occasion de la Foire de Mourenx avec un prix de vente proposé, unique, de 50 cents par document et à la création d'une régie de recette pour la braderie, mais également tout au long de l'année, afin de permettre le remboursement par les adhérents de la Médiathèque d'ouvrages détériorés ou perdus.

8. SOUTIEN FINANCIER A DES ASSOCIATIONS POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES ET/OU POUR LA LOCATION D'UN CHAPITEAU : EXAMEN DES DEMANDES DE COMMUNES

Le bureau émet un avis favorable à la demande transmise par les communes de Puyoô pour le compte d'une association implantée sur le territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez, et ce dans le cadre du dispositif de soutien financier pour l'organisation de manifestations sportives et culturelles. Il appartiendra au prochain conseil communautaire de se prononcer sur un montant de subvention au vu des justificatifs transmis par le maire concerné.

9. <u>INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT L'ATTRIBUTION DES</u> MARCHES SUIVANTS (PROCEDURES ADAPTEES) :

Le bureau prend acte de l'attribution des marchés suivants :

 Création de points de raccordement mutualisés et opticalisation de NRA-ZO pour assurer la montée en débit sur le territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez,

- Achat d'espaces publicitaires dans la presse locale,
 Conception graphique de documents de communication LEADER et la création d'un site internet Pays.